

Message d'intérêt public

Pratiques commerciales déloyales : Soyez prudent lors de l'achat d'articles

Date de début : 14 juillet 2025

Date de fin : 18 juillet 2025

À l'échelle du Nunavut

60 secondes

L'été est le moment idéal pour acheter du matériel de pêche, des vêtements d'été et des jeux et activités pour les enfants. La Division de la consommation du ministère des Services communautaires rappelle aux Nunavummiuts de faire preuve de prudence lorsqu'ils achètent des articles en ligne ou en personne, et de connaître leurs droits en vertu de la [Loi sur la protection du consommateur](#).

Nous rappelons aux acheteurs de :

- Se méfier des escroqueries lorsqu'ils achètent par l'entremise de canaux de médias sociaux, comme Instagram ou Facebook.
- Bien comprendre les modalités, les conditions ou la garantie avant de signer ou d'acheter des biens ou des services.
- Vérifier la qualité, la quantité et l'origine des biens achetés.
- Conserver une copie de vos reçus, factures et garanties.
- Notez que lorsque vous achetez un article « en l'état », vous l'achetez à vos risques et périls, sans aucune garantie.

Soyez bien au fait des pratiques déloyales, trompeuses et abusives en vertu de l'[article 72.2 de la Loi sur la protection du consommateur](#).

Les entreprises sont avisées de s'abstenir :

- De faire de fausses déclarations pour inciter les consommateurs à acheter des biens ou des services.
- De faire de la désinformation quant à la qualité, la quantité ou l'origine des biens et des services.
- De tromper les consommateurs par le biais des prix ou des conditions générales.

Si vous pensez avoir été victime de pratiques commerciales déloyales, veuillez contacter ConsumerProtection@gov.nu.ca ou consulter la page [Permis, licences et plaintes](#) pour plus d'informations.

###

Relations avec les médias :

Tanessa Boutin
Ministère des Services communautaires
867 975-7818
CS@gov.nu.ca

ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ, ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ ᑭᐅᑦᑎᑦᑎᑦ www.gov.nu.ca.
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhagtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca/fr.

Communications